

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 23 décembre 2009, à 11 h 05, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2009-2534 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-299 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-2535 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement numéro 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-308 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-2536 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-314 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant, aux fins de la délivrance du certificat aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-2537 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'établissement des droits payables pour les permis et certificats, R.V.Q. 1579 - AT2009-315 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'établissement des droits payables pour les permis et certificats, R.V.Q. 1579.

CE-2009-2538 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux permis et certificats*, R.V.Q. 1570 - AT2009-316 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux permis et certificats*, R.V.Q. 1570.

CE-2009-2539 Fourniture, par le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A3DA2009-1005 (Ra-1512)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets de règlements d'emprunt adoptés par le conseil de la ville concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

Considérant que le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, par sa résolution CA3–2009–0055 en date du 14 décembre 2009, a offert de fournir au conseil de la ville les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division à cet effet;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, des services du directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, du directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 100 000 \$ et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville;
 - 2° d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, des services des directeurs de division de l'arrondissement afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 25 000 \$ et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.
-

CE-2009-2540 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A6DA2009-1002 (Ra-1512)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de divisions, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville, dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division.

CE-2009-2541 Attribution d'un odonyme - « rue Marius-Fortier » - District électoral de la Chute-Montmorency - Arrondissement de Beauport - CU2009-108 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : « Rue A : Marius-Fortier, rue ».

CE-2009-2542 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « Jean-Yves Landry Déneigement », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-127 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Jean-Yves Landry Déneigement », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de deux-mille-cinq-cent-huit mètres carrés et neuf dixièmes (2 508,9 m²) et désigné comme étant des parties des lots 3 016 499 et 3 354 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Québec, qui seront ultérieurement connues sous le numéro de lot 4 457 598 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 74 263,44 \$, dont 65 500,35 \$ seront imputés au prix d'achat et 8 763,09 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 7 426,34 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2009-2543 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Excavation J. F. Caron inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-129 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Excavation J. F. Caron inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de trois-mille-cent-soixante-dix mètres carrés (3 170 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 016 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 457 595 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 93 832 \$, dont 82 759,82 \$ seront imputés au prix d'achat et 11 072,18 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 9 383,20 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2009-2544 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 343 à 345, 1^{re} Rue - Arrondissement de La Cité-Limoilou. - DE2009-147 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de refuser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 343 à 345, 1^{re} Rue - Arrondissement de La Cité-Limoilou et comprenant trois (3) logements.

CE-2009-2545 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1608 - DG2009-155 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1608.

CE-2009-2546 Fermeture, affectation au domaine privé de la Ville et vente du lot 1 661 928 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-185 (Ra-1512)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie du boulevard Neilson, constitué du lot 1 661 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé à l'intersection du boulevard Pie-XII et du boulevard Neilson et de l'affecter au domaine privé de la Ville;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, d'autoriser la vente, à monsieur Stéphane Paré, pour un montant de 76 700 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 928 du susdit cadastre, d'une superficie de six-cent-cinq mètres carrés (605 m²), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 69 100 \$, compte tenu d'un acompte de 7 600 \$ déjà versé. À ce prix s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-2547 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie, spécialités structure et génie civil - Réfection des ponts à Patates, Lavigueur et Presqu'île Nord (OAR2009841, OAR2009842 et OAR2009-843) (VQ-42120) - AP2009-647 (CT-2187995)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à « SNC-Lavalin inc. », le contrat de services professionnels pour effectuer les études préparatoires, la préparation des plans et devis définitifs et les services durant la construction, dans le cadre du projet « Réfection des ponts à Patates, Lavigueur et Presqu'île Nord (OAR2009841, OAR2009842 et OAR2009843) », pour un montant de 95 661,56 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42120 et à sa soumission en date du 3 décembre 2009;
- 2° autorise « SNC-Lavalin inc. », à effectuer au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du « ministère du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs », du « ministère des Transports du Québec », d'« Hydro-Québec », et d'entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de la gestion des immeubles.

CE-2009-2548 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour des travaux de décantation, d'interozonation et de filtration, à l'usine de traitement de l'eau potable, secteur de Québec (VQ-40323) - AP2009-676 (CT-2187062)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 149 270,53 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Les Constructions Bé-Con inc. », en vertu de la résolution CE-2008-1639, en date du 10 septembre 2008, dans le cadre du projet relatif aux travaux de décantation, d'interozonation et de filtration, à l'usine de traitement de l'eau potable, secteur de Québec, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2549 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine simple, neuf, MTC 12 960 kg (lot I), d'un camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine simple, neuf, MTC 15 876 kg (lot II) et d'un camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine allongée, neuf, MTC 12 960 kg (lot III) (VQ-42007) - AP2009-712 (CT-2187688, CT-2187690, CT-2187699)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Camions International Élite Ltée », le contrat en vue de l'acquisition de camions de l'année 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42007 et à sa soumission en date du 27 novembre 2009 :

- Lot I : un (1) camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine simple, MTC 12 960 kg de marque International, modèle 4300 M7 4X2, pour un montant de 77 057,51 \$ incluant les taxes;
 - Lot II : un (1) camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine simple, MTC 15 876 kg de marque International, modèle 4300 4X2, pour un montant de 84 055,76 \$ incluant les taxes;
 - Lot III : un (1) camion six (6) roues surbaissé, châssis cabine allongée, MTC 12 960 kg de marque International, modèle 4300 4X2, pour un montant de 83 717,13 \$ incluant les taxes.
-

CE-2009-2550 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de travaux de réparation de structure sur le boulevard de la Chaudière, au-dessus de la rivière du Cap-Rouge (VQ-41893) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2009-718 (CT-2187455)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 36 123,42 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « J.A. Fortier Construction inc. », selon la délégation de pouvoirs, dans le cadre de travaux de réparation de structure sur le boulevard de la Chaudière, au-dessus de la rivière du Cap-Rouge, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2551 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite (VQ-38850) - AP2009-719 (CT-2187645)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 20 543,69 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Groupe-conseil Aon inc. », en vertu de la résolution CE-2007-1386, en date du 20 juin 2007, pour des services professionnels conseils en actuariat qui consistent à agir en tant que porte-parole de la Ville, aux différentes tables de négociation, dans le cadre du renouvellement des six (6) régimes de retraite auxquels participent les employés de la Ville, selon le tarif horaire soumis, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2552 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la mise en place de trois (3) groupes électrogènes, usine de traitement d'eau de Québec (VQ-41955) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AP2009-728 (CT-2187885)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Cummins Est du Canada SEC », le contrat pour la fourniture et la mise en place de trois (3) groupes électrogènes, à l'usine de traitement d'eau de la Ville de Québec, Arrondissement de La Haute-St-Charles, pour un montant de 1 530 697,88 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41955 et à sa soumission en date du 22 octobre 2009.

CE-2009-2553 Adjudication d'un contrat pour l'étude de risque d'arc électrique (Arc Flash) (VQ-42214) - AP2009-729 (CT-2184047)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Cegertec Experts-Conseils inc. », le contrat pour l'étude de risque d'arc électrique (Arc Flash) incluant l'option, pour un montant de 101 261,27 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42214 et à sa soumission en date du 4 décembre 2009.

CE-2009-2554 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la fourniture et l'installation de bases de béton pour colonnes Morris, dans le Vieux-Québec (VQ-40909) - AP2009-731 (CT-2186857)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 24 632,05 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Les Constructions Bé-Con inc. », selon la délégation de pouvoirs, dans le cadre du projet de la fourniture et l'installation de bases de béton pour colonnes Morris, dans le Vieux-Québec, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2555 Cession du contrat de « Frank Langevin (1990) inc. » à « Frank Langevin inc. » et prolongation du contrat pour le nettoyage et le cirage de monuments et oeuvres d'art, enlèvement de graffitis et autres nettoyages d'équipements de la Ville, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (VQ-39421) - AP2009-732 (CT-AP2009-732)

Il est résolu que le comité exécutif approuve :

- 1° la cession du contrat pour le nettoyage et le cirage de monuments et oeuvres d'art, enlèvement de graffitis et autres nettoyages d'équipements de la Ville, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, adjugé, par la Ville de Québec, de « Frank Langevin (1990) inc. » à « Frank Langevin inc. », selon les termes et conditions stipulés au devis VQ-39421;
 - 2° la prolongation de ce même contrat, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à « Frank Langevin inc. », selon les conditions prévues au devis VQ-39421 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 15 novembre 2007. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.
-

**CE-2009-2556 Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue Toussaint (VQ-41915)
- Arrondissement de Beauport (PSO2009049) - AP2009-733 (CT-2187902)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Entreprises G.N.P. inc. », le contrat pour la réfection de la rue Toussaint (PSO2009049), Arrondissement de Beauport, pour un montant de 1 354 929,49 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41915 et à sa soumission en date du 3 décembre 2009.

CE-2009-2557 Avis de modification numéro 6 relatif au contrat de services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail (VQ-37802) - AP2009-737 (CT-2187612)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 170 000 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Cain Lamarre Casgrain Wells », en vertu de la résolution CE-2006-2440, en date du 6 décembre 2006, dans le cadre des services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail, selon le tarif horaire soumis, conformément à l'avis de modification numéro 6 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2558 Adjudication d'un contrat pour la réparation des fûts de béton et divers travaux connexes - Escalier Joffre (VQ-42180) - Arrondissement de La Cité -Limoilou - AP2009-740 (CT-2188054)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Les Dalles Parko inc. », le contrat pour la réparation des fûts de béton et divers travaux connexes - Escalier Joffre, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42180 et les tarifs horaires de sa soumission en date du 11 décembre 2009. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

CE-2009-2559 Subvention à la « Société du Domaine Maizerets inc. » dans le cadre du Programme d'aide à l'administration des organismes de loisirs communautaires - A1LS2009-1002 (CT-A1LS2009-1002)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 9 029,50 \$, soit 3 % de 280 385 \$ (activités avec encadrement rémunéré) et 5 % de 12 359 \$ (activités avec encadrement bénévole) des dépenses admissibles, à la « Société du Domaine Maizerets inc. », dans le cadre du Programme d'aide à l'administration des organismes de loisirs communautaires.

CE-2009-2560 Convention de subvention entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » pour la réalisation d'un projet de recherche sur le contrôle des apports de sels de déglacage vers le lac Saint-Augustin - EN2009-075 (CT-EN2009-075)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'une convention de subvention à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », relativement à l'octroi d'une subvention maximale de 20 200 \$, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de subvention jointe en annexe au sommaire décisionnel, et autorise le versement de ladite subvention.

CE-2009-2561 Renonciation à l'application d'une obligation inscrite à un acte publié sous le numéro 11098891 - Arrondissement des Rivières - GI2009-180

Il est résolu que la Ville de Québec renonce à l'application de l'obligation de construire un bâtiment d'une aire minimale au sol, de quatre-vingt-quatre mètres carrés (84 m²), inscrite à l'acte de vente publié sous le numéro 11098891, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, en considération des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes.

CE-2009-2562 Subvention au « Patro ROC-AMADOUR » - LS2009-065 (CT-LS2009-065)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention ponctuelle de 15 404 \$ au « Patro ROC-AMADOUR ».

CE-2009-2563 Virement de fonds à partir du budget contingent vers le budget d'opérations du Commissariat aux relations internationales - RI2009-061 (CT-RI2009-061)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° un virement de fonds de 10 000 \$, du poste contingent de proximité, au budget d'opérations du Commissariat aux relations internationales, à l'activité 1711400 (Immigration);
- 2° un virement de fonds de 30 000 \$, du poste contingent de proximité, au budget d'opérations du Commissariat aux relations internationales, à l'activité 1710100 (Protocole et accueil);

- 3° un virement de fonds de 6 500 \$ du poste contingent d'agglomération, au budget d'opérations du Commissariat aux relations internationales, à l'activité 1710200 (Relations internationales).
-

CE-2009-2564 Participation de messieurs Guy Renaud, directeur général adjoint, Développement durable, et Liguori Hinse, président du groupe de travail sur la mobilité durable, à une mission organisée par l'« AQTR » sur la mobilité durable, à Minneapolis, Seattle, Portland et San Francisco, aux États-Unis, du 16 au 20 novembre 2009 - RI2009-062

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la dépense d'un montant maximum de 15 276,54 \$ pour la participation de messieurs Guy Renaud, directeur général adjoint, Développement durable, et Liguori Hinse, président du groupe de travail sur la mobilité durable, à une mission organisée par l'« AQTR » sur la mobilité durable, à Minneapolis, Seattle, Portland et San Francisco, aux États-Unis, du 16 au 20 novembre 2009;
- 2° le remboursement des dépenses engagées par messieurs Guy Renaud et Liguori Hinse, pour la participation à cet événement, sur présentation des pièces justificatives.
-

CE-2009-2565 Ordonnance numéro 4 modifiant l'ordonnance numéro 1 concernant les entreprises spécialisées reconnues aux fins du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - TP2009-052

Il est résolu que le comité exécutif édicte, conformément aux dispositions du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2, l'ordonnance numéro 4, concernant les entreprises spécialisées reconnues parmi lesquelles les citoyens devront choisir pour faire, pour leur compte, les inspections, essais et autres rapports de conformité exigés par la Ville, en regard des branchements d'eau potable et d'égout, et de certaines dispositions particulières de plomberie.

CE-2009-2566 Modification de la structure du Service de l'évaluation - RH2009-1172 (CT -RH2009-1172)

Il est résolu que le comité exécutif approuve :

- 1° la nouvelle structure du Service de l'évaluation, conformément à l'annexe 2; l'abolition de la Division du support technique et administratif (numéro 16300) et la création des deux sections suivantes : la Section du soutien aux opérations - industriel, commercial et institutionnel (ICI) (numéro 16110), à la Division de l'industriel, du commercial et de l'institutionnel et la Section du soutien aux opérations - résidentiel

(numéro 16210), à la Division du résidentiel;

- 2° l'abolition du poste de directeur de la Division du support technique et administratif (numéro 21066) ainsi d'un poste additionnel dès qu'un poste deviendra vacant à l'effectif du service;
- 3° la création d'un nouvel emploi de directeur de section au Service de l'évaluation. Ce nouvel emploi sera évalué selon le système de classification des emplois cadres;
- 4° la création de deux (2) nouveaux postes de directeur de section : un poste à la Division de l'industriel, du commercial et de l'institutionnel et un poste à la Division du résidentiel et autorise le Service de l'évaluation à procéder à la dotation de ces postes;
- 5° le transfert des postes, des personnes et des salaires qui y sont affectés selon le tableau des changements d'effectifs apparaissant à l'annexe 3.

CE-2009-2567 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Gérard Blanchet (ID. 050336), préposé à l'entretien ménager à la section ouest de la Division de l'exploitation et de l'entretien au Service de la gestion des immeubles - RH2009-1255

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Gérard Blanchet (ID. 050336), préposé à l'entretien ménager à la section ouest de la Division de l'exploitation et de l'entretien au Service de la gestion des immeubles, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire de un (1) jour ouvrable;
- 2° demande au directeur du Service de la gestion des immeubles, de transmettre une lettre à monsieur Gérard Blanchet, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2009-2568 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Mathieu Bossé (ID. 014526), constable au Service de police - RH2009-1256

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Mathieu Bossé, constable à la Division de la gendarmerie au Service de police, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde de trois (3) jours ouvrables, sans que ses droits et avantages, en ce qui a trait aux divers avantages sociaux, en soient affectés;
- 2° demande au directeur du Service de police, de transmettre une lettre à monsieur Mathieu Bossé, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2009-2569 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Claude-A. Jobin (ID. 004939), pompier, au Service de protection contre l'incendie - RH2009-1284

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Claude-A. Jobin (ID. 004939), pompier, au Service de protection contre l'incendie, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire d'une (1) journée;
- 2° demande au chef de Division aux opérations par intérim (peloton 1), du Service de protection contre l'incendie, monsieur Denis Demers, de transmettre une lettre à monsieur Claude-A. Jobin (ID. 004939), mentionnant le fait qui lui est reproché, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères, pouvant aller jusqu'au congédiement.

CE-2009-2570 Règlement hors cour entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec », relativement au grief PRO-0030-2008 - RH2009-1285 (CT-RH2009-1285)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente hors cour à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec »;
- 2° les représentants du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° le versement du montant sur lequel les parties se sont entendues, à monsieur Roger Lacaille.

CE-2009-2571 Modification du titre de la Section aqueduc, égout et matières résiduelles, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, modification du titre du poste de directeur de cette section et promotion de madame Manon Gauthier (ID. 021696) - RH2009-1286 (CT-RH2009-1286)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le titre de la Section aqueduc, égout et matières résiduelles, pour la Section aqueduc et égout, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (unité administrative 51410);
- 2° modifie le titre du poste de directeur de section aqueduc, égout et matières résiduelles (poste no 28946), pour celui de directeur de section aqueduc et égout, le niveau de ce dernier étant de la classe 3 de l'échelle de traitements des emplois de direction de la Ville;

- 3° autorise la promotion de madame Manon Gauthier (ID. 021696), employée permanente, à l'emploi de directrice de section aqueduc et égout, à la Section aqueduc et égout, classe 3, de la Division des travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, avec effet le 11 janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2009-2572 Mesure disciplinaire à l'endroit de madame France Mongeon (ID. 025694), préposée au secrétariat, à la Section permis et inspection de la Division de la gestion du territoire - Arrondissement de La Cité-Limoilou - RH2009-1250

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à madame France Mongeon (ID. 025694), préposée au secrétariat, à la Section permis et inspection de la Division de la gestion du territoire à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire de trois (3) jours ouvrables;
- 2° demande au directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, monsieur Jean Lavoie, de transmettre une lettre à madame France Mongeon, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, elle pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2009-2573 Approbation des Règlements R.C.A.1V.Q. 4, R.C.A.2V.Q. 4, R.C.A.3V.Q. 4, R.C.A.4V.Q. 4, R.C.A.5V.Q. 4 et R.C.A.6V.Q. 4 aux fins de la délivrance des certificats de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec et au *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990 - AT2009-295

Il est résolu que le comité exécutif approuve les règlements suivants, comme étant conformes au *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement numéro 207 et ses amendements*) :

- Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.Q. 4;
 - Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q. 4;
 - Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 4;
 - Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme R.C.A.4V.Q. 4;
 - Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme R.C.A.5V.Q. 4;
 - Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme R.C.A.6V.Q. 4.
-

CE-2009-2574 Modification du contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et madame France Morin (ID. 027780), préposée au contrôle des activités au Cabinet de la mairie - RH2009-1335 (CT-RH2009-1335)

Il est résolu de modifier la date de fin du contrat individuel de travail intervenu entre la Ville de Québec et madame France Morin (ID. 027780), préposée au contrôle des activités au Cabinet de la mairie (poste no 27674), pour le 9 janvier 2010, au lieu du 29 janvier 2010, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda du contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2575 Approbation d'une demande de soumissions publiques pour le projet de réfection des dalles des niveaux A et B au stationnement de l'hôtel de ville de Québec - Projet OAR 2007-653 - GI2009-173

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à demander des soumissions publiques pour les travaux de reconstruction des dalles des niveaux A et B du stationnement de l'hôtel de ville de Québec.

La séance est levée à 12h40

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc